



REUNION DU BUREAU DU PAYS DE CORNOUAILLE
Présidée par Jean-Paul LE PANN

Mardi 29 août 2006 à 10h00
CCIQC

Présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
Y. BOYER, Pays Touristique du Menez Hom Atlantique
J.L GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
A. GUENEGAN, M. CORNEC, S. TROPRES, Quimper Communauté
B. LE GALL, CC Cap Sizun
R. BONJOUX , CC Concarneau Cornouaille
A . BILLON, CC Pays de Douarnenez
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
M. QUERNEZ , COCOPAQ
B. CROUAN, CC Châteaulin Porzay
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
H. EGU, CC Pays Fouesnantais
R. LE MEUR, Chambre d'Agriculture
Y. CHATALEN et M. LAGADEC, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
J.R. COULIOU, Conseil de Développement du Pays de Cornouaille
J.F. GARREC et F. CLEMENT, CCIQC
J.P. LE ROUX, Conseil Général
J.C. LESSARD, Conseil Régional
M. DAOUST, B. ROBERT, V. LE GUEN, Pays de Cornouaille

Absents, excusés :

L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
D . BOUER, CC Pays de Douarnenez
A.GERARD, Quimper Communauté
J.C. SACRE , CC Concarneau Cornouaille
T. MAVIC, AOCP

Jean-Paul LE PANN souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse les absents, retenus par la rentrée scolaire. Il rappelle l'importance du conseil d'administration du 4 septembre avec Marylise Lebranchu, et précise que cette réunion de bureau est préparatoire au prochain conseil d'administration. L'objet de la réunion est en effet de valider les réponses apportées par les communautés de communes aux questions posées par la Région sur le projet de contractualisation. L'objectif est toujours de contractualiser en octobre si possible.

1. Contractualisation : Réponses aux questions posées par la Région

Chaque structure a répondu aux questions posées sur les projets recensés dans l'enveloppe 2. Le document qui synthétise l'ensemble des réponses est remis sur table et Miche DAOUST propose d'abord de commenter les éléments de réponse qui ont été apportés au courrier général de Marylise LEBRANCHU. Suite aux différents échanges, des modifications seront apportées aux éléments de réponse sur les paragraphes préambule, piscines et nautisme.

Ensuite, il est proposé aux représentants de chaque structure de s'exprimer sur leurs projets et les réponses qu'ils formulent à la Région.

André GUENEGAN revient sur les projets structurants qui n'ont pas été retenus dans l'enveloppe 2, comme la salle de sports de combat d'Ergué Gabéric ou les projets relatifs à la petite enfance.

Jean-Paul LE PANN rappelle que l'objet de la réunion n'est pas de rouvrir le débat sur les projets eux-mêmes. Chacun sait que les projets, même s'ils étaient structurants pour le territoire, ne pouvaient pas tous être retenus et des choix ont été faits avec l'accord de tous. La discussion doit désormais porter sur les réponses à apporter à la Région et pas sur les projets non retenus.

Bernard LE GALL fait part de son agacement face aux questions posées par la Région qui a demandé des fiches *synthétiques* et souhaite ensuite des précisions sur la pertinence et la cohérence des projets.. Il confirme que tous les projets présentés par le Cap Sizun sont bien compris dans le schéma global de développement du Cap Sizun et qu'il est en mesure de fournir toutes explications détaillées à la Région.

Mickaël QUERNEZ appuie cette remarque et signale que la Cocopaq a surtout répondu sur des questions d'ordre technique. A ce sujet, il soulève la difficulté de répondre à certaines questions, comme le chiffrage de recettes pour les Z.A. et l'immobilier d'entreprise qui ne sont que théoriques et dont l'évaluation est particulièrement difficile.

Il signale également qu'une interrogation subsiste sur le financement du projet de base de canoë kayak déposé par la ville de Quimperlé, et pour lequel le fonds de concours EPCI n'est pas encore acquis. Il souligne par contre que la dimension intercommunale est avérée par la nature même du projet.

Jean-Paul LE PANN souhaite que le pays puisse apporter une aide aux EPCI pour approfondir certaines questions telles que celle soulevée par Mickaël QUERNEZ. Le pays est pour le moment limité à cause de son ingénierie mais l'idée de mutualiser les moyens n'est

pas abandonnée et sera prochainement évoquée, avec notamment la question récurrente du rapprochement des pays touristiques.

Yolande BOYER souligne la sagesse du pays d'avoir retenu des projets dont la dimension est intercommunale.

Joël PIETE fait part de son souhait de voir s'établir une certaine cohérence entre le financement de la Région et le financement DDR sur les zones artisanales, car le traitement est différent selon qu'il s'agit d'acquisition ou de travaux. Concernant le projet du parc aquatique, il espère aussi un cofinancement de certaines communes du haut pays bigouden.

Michel CANEVET justifie la création des deux Z.A. prévues sur le haut pays bigouden par un besoin et une volonté de ne pas concentrer toute l'activité économique sur une seule commune mais de la répartir sur tout le territoire.

Hélène EGU indique que les projets de la communauté de communes de Fouesnant sur les ZA sont la continuité d'un schéma d'aménagement réalisé en 1999. De même, pour les zones humides de Lesvenard, il s'agit de la suite d'un programme d'action élaboré en 2003. Concernant le centre nautique de Fouesnant, elle indique qu'il est le plus grand centre de Bretagne.

Bernard CROUAN indique que le souhait de la CCCP a été de se limiter à deux projets forts. Le projet de Port Launay offre un complément entre le tourisme fluvial et maritime et il a été bien accueilli à la fois par la communauté de commune, les élus nationaux et le pays. Il espère qu'il retiendra aussi l'attention de la Région. Concernant la salle socio-culturelle de Châteaulin, il est évident qu'elle répond à un besoin réel, aussi la communauté de communes apportera un soutien financier substantiel à ce projet.

Yolande BOYER remercie Bernard CROUAN pour son soutien et souligne la dimension intercommunale évidente de cette salle. Elle exprime cependant des regrets quant à l'impossibilité de cumul Eco-faur / contrat de pays.

Jean-Paul LE PANN explique que la salle socio-culturelle de Châteaulin est la seule à figurer dans l'enveloppe 2 parce qu'il y avait un manque réel et évident au nord de la Cornouaille. Ce projet complète la cartographie des salles socio-culturelles cornouaillaises. Il souligne que les autres projets de salles, dont celle de Briec qui a pourtant une dimension intercommunale avérée, n'ont pas été retenus dans l'enveloppe 2. Il exprime aussi, concernant les projets du Pays Glazik, la difficulté de fournir des fiches sur des projets qui parfois ne sont qu'au stade d'hypothèses et qu'il est difficile de préciser.

Albert BILLON, représentant la CC du pays de Douarnenez, expose la problématique posée à tout le monde d'inclure les éventuelles recettes de commercialisation dans le plan de financement des zones d'activités. Il précise que ces projets sont en cohérence avec une étude menée par la SAFI et l'étude ODESCA.

D'une manière générale, chacun souligne la difficulté d'évaluer le prix du foncier à moyen terme en raison de la multiplicité des facteurs et des inconnues en ce domaine. **Rémi BONJOUX** suppose que le souci de la région est d'éviter que les communautés de communes fassent du bénéfice sur les subventions perçues et propose que la Région vérifie a posteriori le prix de vente des terrains.

Il explique aussi à propos des Z.A. que leur création se justifie même s'il reste des surfaces disponibles sur des Z.A. existantes car différents paramètres sont à prendre en compte : certaines zones ne sont plus adaptées aux besoins ou pas bien localisées. De même, il faut disposer de « zones vitrine » comme à Concarneau qui n'attirent pas la même activité que d'autres zones.

Enfin il attire l'attention sur le projet de zone technique pêche petite plaisance qui est un projet d'envergure (> 5M€), structurant, à dimension intercommunale, et cependant plafonné à 0,3 M€ dans le contrat de Pays. Il tient à souligner que le projet est amené à évoluer et que le plan de financement n'est pas bouclé. Il sera notamment représenté dans le cadre du pôle d'excellence rurale.

Concernant ce projet, **Jean-Claude LESSARD** propose de voir dans quelle mesure la Région peut le prendre sur une ligne sectorielle.

Michel CORNEC rebondit sur la remarque de Rémi BONJOUX pour exprimer ses regrets que certains projets structurants soient peu ou pas du tout financés. Il estime qu'on n'a pas vérifié ce qui était stratégique ou pas et souhaite que les choses ne soient pas figées et puissent encore évoluer. Il précise concernant les Z.A. que Quimper Communauté travaille sur les prix de revient et non sur les prix de vente.

André GUENEGAN insiste sur le point précédent et remet en cause le préambule du contrat de pays. Il se fait l'écho des conseillers communautaires en estimant qu'il n'y a pas de stratégie au niveau du pays.

Jean-René COULIOU exprime son désaccord sur cette remarque. Compte tenu de la physionomie du pays il était inévitable de répartir les projets sur l'ensemble du territoire. Il remarque qu'il y a au moins le plus petit dénominateur commun.

Jean-Paul LE PANN appuie cette remarque et réexplique le fonctionnement multipolaire du Pays de Cornouaille et l'équilibre qui a été trouvé entre les attentes des uns et des autres. Il comprend que les conseillers communautaires puissent avoir un autre point de vue mais rappelle qu'une position a été arrêtée à un moment donné avec l'accord de tous les membres du CA.

Michel CORNEC souhaite que l'on puisse envisager deux hypothèses de maîtrise d'ouvrage (communale ou intercommunale) dans les fiches projets. Il regrette aussi le plafonnement de certains projets hyper structurants qui est une décision du bureau et non pas de la région. Il déplore enfin la somme de projets communautaires au détriment de projets structurants (exemple la petite enfance).

Jean-Paul LE PANN rappelle une nouvelle fois que la contractualisation a déjà fait l'objet de nombreuses discussions. Des décisions ont été prises et il faut s'en tenir là. Il s'agit aujourd'hui de répondre aux précisions demandées par la Région mais il n'est pas question de revenir sur les choix qui ont été faits.

Jean-Louis GAGNEPAIN souhaite que, sans revenir sur l'ensemble des projets, on revienne sur deux ou trois projets hyper structurants qui n'ont pas été suffisamment considérés (exemple la gare LGV).

Ronan LE MEUR fait remarquer que la Chambre d'Agriculture a manifesté sa volonté de se limiter à des projets réalistes pour lesquels elle espère le soutien de la région. Il insiste sur l'importance du projet de collecte de plastique usagé, et Jean-Claude LESSARD fait part de son souhait de voir la réflexion sur ce thème élargie au département.

Marie LAGADEC présente le projet de la CMA en 3 volets chronologiques et soulève le problème important de l'hôtellerie restauration, confrontée à un gros problème de coût de mise aux normes, que confirme **Jean-François GARREC**.

François CLEMENT précise, sur le projet du Corniguel, qu'il n'y a pas de vente de terrain sur le domaine maritime. Par contre les recettes de location sont intégrées dans le plan de financement.

Concernant les fiches présentées par le pays sur l'énergie, **Mickaël QUERNEZ** informe que certains détails seront à repreciser (plans de financement) mais que les actions envisagées correspondent bien à une volonté collective de s'engager dans ce domaine. De plus, la Cornouaille a un certain retard en la matière (programme Athenée) qu'il est urgent de combler.

En conclusion de ce tour de table, **Jean-Claude LESSARD** explique que le montant de 16 M€ sera probablement revu à la baisse par la Région parce que des ajustements seront faits (certains projets comme la Maison de l'Emploi ne sont pas éligible). Il convient de toute façon d'attendre la réunion du 4 septembre avec Marylise Lebranchu et le prochain bureau.

2. Plan Etat / Région

Michel DAOUST présente les documents remis sur table concernant le futur plan Etat Région. Il informe que les fonds attribués sont en baisse et que les projets doivent être bouclés pour fin octobre. Le délai est donc très court et il est demandé à chacun de regarder ces documents pour en rediscuter lors du prochain bureau.

Concernant le FEADER, il précise que les programmes leader sont inclus dans les fonds. Leader est amené à évoluer. L'Etat et la Région souhaitent que les groupes d'action locale du programme leader soient organisés autour des pays.

Il informe que le bureau du Pays va suivre cette évolution pour avoir l'opportunité de répondre à l'appel à projet en mars 2007.

Le prochain bureau est fixé au jeudi 21 septembre à 14h30 à la Chambre des Métiers. L'ordre du jour sera consacré au contrat de plan, leader et au retour de la région sur la contractualisation.